RCS : GRENOBLE
Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 01897
Numéro SIREN : 479 913 964
Nom ou dénomination : A B IMMO

Ce dépôt a été enregistré le 28/11/2017 sous le numéro de dépôt B2017/017917

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE .....

..... *GRENOBLE*

Date : 28/11/2017

1335586

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2017/017917**
n°de gestion : **2004B01897**
n°SIREN : **479 913 964 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 28/11/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A B IMMO - Société par actions simplifiée
12 avenue Cité Labeye 38400 Saint-martin-d'heres -FRANCE-

date de clôture : 30/06/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels

COMMERCE GRENOBLE TRIBUNAL

1335586

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ** N° 2033-A-SD 2017

Désignation de l'entreprise AB IMMO — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 12 AV CITE LABEYE 38400 ST MARTIN D HERES

SIREN 479913964

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 — Durée de l'exercice précédent* 12

Certifié Conforme à l'original

Exercice N clos le 30/06/2017

ACTIF

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010		012	
	Immobilisations incorporelles — Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	6 992	030 3 534	3 458
	Immobilisations financières * (1)	040		042	
	Total I (5)	044	6 992	048 3 534	3 458
ACTIF CIRCULANT	STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	STOCKS — Marchandises *	060	2 439	062	2 439
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068		070	
	Créances (2) — Autres* (3)	072	1 383	074	1 383
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	24 154	086	24 154
	Charges constatées d'avance*	092	169	094	169
	Total II	096	28 145	098	28 145
	Total général (I + II)	110	35 137	112 3 534	31 603

PASSIF

			Exercice N 1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	2 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	200
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	30 568
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	(2 131)
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	30 637
	Provisions pour risques et charges **Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	45
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 760)	172	921
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	966
	Total général (I + II + III)	180	31 603

Reçu(e) au Greffe le : 27 NOV. 2017

sous le n° 17917

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d' un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

© Sage

(2) COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFiP N° 2033-B-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise AB IMMO Néant ☐*

Exercice N clos le 30/06/2017

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			dont export et livraisons intracommunautaires 209		210	
	Production vendue	Biens		215		214	
		Services*		217		218	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée*					224	
	Subventions d'exploitation reçues					226	
	Autres produits					230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stock (marchandises)*					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier..... - immobilier : .....)					242	466
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 324)					244	324
	Rémunérations du personnel*					250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	
	Dotations aux amortissements*					254	1 340
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259			262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)					264	2 131
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(2 131)
	Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)		294	
	Produits exceptionnels (IV)					290	
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
	Impôts sur les bénéfices* (VII)					306	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)						310	(2 131)

B — RÉSULTAT FISCAL

	Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2				312	314	2 131
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles*				322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D) 249)		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986		ZFU-TE (44 octies et octies A) 987			342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981		JEI (44. sexies A) 989				
	ZRD (44 terdecies) 127		ZRR (44. quindecies) 138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies) 991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies) 990				
	Dont divers: ZFA (44 quaterdecies) 345		Investissements outre-mer 344			350	
	Dont divers: Créance due au report en arrière du déficit		346				
	Dont divers: Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)		655				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col.1 Déficit col 2	352	354	2 131
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
	Déficits antérieurs reportables :* 7 706 .....dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col.1 Déficit col. 2	370	372	2 131

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

© Sage

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C-SD 2017

Désignation de l'entreprise : AB IMMO — Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	5 763	462		464		466	5 763	
	Autres immobilisations corporelles	470	1 229	472		474		476	1 229	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	6 992	492		494		496	6 992	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550	1 153	552	1 153	554		556	2 305
	Autres immobilisations corporelles	560	1 041	562	188	564		566	1 229
TOTAL		570	2 194	572	1 340	574		576	3 534

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements* ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values : Court terme* ⑤	Long terme : 19% ⑥	Long terme : 15% ou 16% ⑦	Long terme : 0% ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591	
TOTAL					596	585	597	599

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : AB IMMO

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	7 706
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	7 706
Déficits de l'exercice	860	2 131
Total des déficits restant à reporter	870	9 837

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

800 ☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

© Sage

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

ANNEXE

ANNEXE BILAN 30/06/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 31 603 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant une perte de 2131 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2016 au 30/06/2017

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLE

(Code du commerce Art R 123-196 1° et 2° ; PCG Art 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des couts historiques.

Permanences des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précèdent.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Titres immobilisés
(PCG Art 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titre cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.
Les coûts des frais accessoires relatifs à l'acquisition de ces immobilisations n'ont pas été intégrés dans les valeurs immobilisées.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Evaluation des créances et des dettes
(Code du commerce Art 123-196)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros
(Code du commerce Art R 123-196 1°et2°)

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Détail des Charges à Payer
(Décret n°83-1020 du 29/11/83 articles 23)

DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	45.00
DETTES FISCALES ET SOCIALES	161.00
TOTAL	206.00

État des Échéances des Créances et Dettes

AB IMMO

Période du 01/07/16 au 30/06/17
Edition du 24/08/17
Tenue de compte EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL de l'actif immobilisé :			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	1 383	1 383	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
TOTAL de l'actif circulant :	**1 383**	**1 383**	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	169	169	
TOTAL GÉNÉRAL	1 552	1 552	

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	45	45		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	161	161		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	760	760		
Autres dettes				
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	966	966		

© Sage

Charges à Payer

AB IMMO

Période du 01/07/16 au 30/06/17
Edition du 24/08/17
Tenue de compte EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45
Dettes fiscales et sociales	161
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	206

© Sage

AB IMMO

SASU AU CAPITAL DE 2 000 €

Siège Social : 12 Avenue Cité Labeye
38400 ST MARTIN D'HERES

RCS GRENOBLE 479.913.964

- :- :- :- :-

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE SUR LA SITUATION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 30.06.2017

Le gérant de la société, a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2017, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Il est donné lecture du bilan clos le 30 juin 2017 dont le montant s'élève à 31603 euros contre 33731 euros l'exercice précédent.

Les immobilisations s'élèvent à 6992 euros et après amortissements la valeur résiduelle est de 3458 euros contre 4798 euros l'exercice précédent.

PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT

Notre chiffre d'affaires est égal à zero pour cet exercice.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 2131 euros.

Le résultat d'exploitation est négatif de –2 131 euros.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Aucun fait survenu au cours de l'exercice ne nous a été signalé.

CA

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE l223.19 DU NOUVEAU CODE DE COMMERCE

Vous trouverez par ailleurs notre rapport spécial sur les conventions susceptibles de tomber sous le coup de l'article L223.19 du nouveau code de commerce et dont nous vous demandons la ratification à l'assemblée.

AFFECTATION DU RESULTAT

L'Associé Unique décide d'affecter la perte de l'exercice de –2131 euros de l'exercice de la manière suivante :

- La totalité au compte de REPORT A NOUVEAU

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Conformément aux dispositions de l'article 243bis du CGI, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au cours de cet exercice.

Conformément aux dispositions de l'article 223 du CGI nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39.4 du même code.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur.

Nous espérons que les propositions qui précédent recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous ont été soumises.

Le Président,

AB IMMO

SASU AU CAPITAL DE 2 000 €

Siège Social : 12 Avenue Cité Labeye
38400 ST MARTIN D'HERES

RCS GRENOBLE 479.913.964

- :- :- :- :-

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
de l'exercice clos le 30 Juin 2017

ASSEMBLEE GENERALE DU 22 novembre 2017

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique décide d'affecter la perte de l'exercice de - 2131 euros de l'exercice de la manière suivante :

- La totalité au compte de REPORT A NOUVEAU

Conformément à la loi, les associés constatent qu'aucun dividende n'a été distribué au cours de cet exercice.

Certifié conforme
Le Président